

Direction de l'évaluation des risques

## **Groupe d'expertise collective d'urgence « Lubrizol »**

### **Procès-verbal de la réunion du 15 octobre 2019**

*Considérant le décret n° 2012-745 du 9 mai 2012 relatif à la déclaration publique d'intérêts et à la transparence en matière de santé publique et de sécurité sanitaire, ce procès-verbal retranscrit de manière synthétique les débats d'un collectif d'experts qui conduisent à l'adoption de conclusions. Ces conclusions fondent un avis de l'Anses sur une question de santé publique et de sécurité sanitaire, préalablement à une décision administrative.*

*Les avis de l'Anses sont publiés sur son site internet ([www.anses.fr](http://www.anses.fr)).*

#### **Etaient présent(e)s :**

- Membres du groupe d'expertise collective d'urgence
  - MM. Jaeg, Jurjanz, Nesslany (Président), Rosin et Roudot
  - Coordination scientifique de l'Anses

#### **Etaient excusé(e)s, parmi les membres du collectif d'experts :**

- MM. Badot, Fournier
- Mme Merad

#### **Présidence**

M. Nesslany assure la présidence de la séance.



## 1. ORDRE DU JOUR

L'expertise ayant fait l'objet d'une finalisation et d'une adoption des conclusions est la suivante : « Demande d'avis relatif à l'établissement d'un programme de surveillance adapté des eaux destinées à la consommation humaine suite à l'incendie de l'usine Lubrizol» (saisine 2019-SA-0171).

## 2. GESTION DES RISQUES DE CONFLIT D'INTERETS

Le président, après avoir vérifié en début de réunion que les experts n'ont pas de nouveaux liens d'intérêts à déclarer, précise que l'analyse des liens déclarés n'a pas mis en évidence de risque de conflit au regard des points de l'ordre du jour mentionné ci-dessus.

## 3. SYNTHESE DES DEBATS, DETAIL ET EXPLICATION DES VOTES, Y COMPRIS LES POSITIONS DIVERGENTES

### **Demande d'avis relatif à un programme de surveillance adapté des eaux destinées à la consommation humaine dans la situation post-accidentelle de l'incendie de l'usine Lubrizol en Normandie**

Le président vérifie que le quorum est atteint avec 5 experts sur 8 ne présentant pas de risque de conflit d'intérêts.

L'avis de l'Anses est requis sur le programme de surveillance adapté des eaux destinées à la consommation humaine (EDCH) dans la situation post-accidentelle de l'incendie de l'usine Lubrizol en Normandie.

Un suivi renforcé de la qualité des EDCH a été mis en place par l'ARS Normandie dès le 26 septembre 2019, d'abord ciblé sur des réservoirs d'eau potable aériens situés sous le panache et à proximité de la source de pollution, puis sur les captages d'eaux souterraines utilisés pour produire de l'EDCH situés au droit et à proximité du panache en fonction de leur vulnérabilité aux pollutions de surface. Les analyses réalisées dans un premier temps ont porté sur un large spectre de composés chimiques susceptibles d'être présents dans les eaux de ruissellement.

66 captages d'eaux souterraines sont recensés dans les 112 communes listées dans l'arrêté préfectoral du 28 septembre 2019 relatif à des restrictions sanitaires de mise sur le marché de productions d'origine animale et végétale produites sur la zone impactée par les retombées de suies de fumée de l'incendie de l'usine Lubrizol.

Le programme de surveillance proposé par l'ARS Normandie a été évalué au regard du contexte hydrogéologique de la région Normandie, des premiers résultats d'analyse disponibles au 15 octobre 2019, de la note de l'Ineris (version du 4 octobre) et de la note technique du BRGM (version du 1<sup>er</sup> octobre) relatives à l'incendie du site de Lubrizol.

Le GECU a proposé un schéma de suivi renforcé itératif, à trois niveaux de surveillance dans le cadre du suivi sanitaire des EDCH, jusqu'à la fin de l'année 2019.

- Un suivi très simplifié de tous les captages vulnérables avec l'analyse en continu de la turbidité et de la conductivité ;
- Un suivi simplifié de minimum trois captages sentinelles : pH, conductivité, turbidité, aspect, couleur, odeur, saveur, carbone organique total, hydrocarbures aromatiques polycycliques, perfluorés, screening métaux plasma à couplage induit - spectrométrie de masse, screening extraction liquide/liquide (pH = 2 et pH = 7) chromatographie gazeuse couplée à la spectrométrie de masse ;



- Un suivi complet de tous les captages vulnérables avec une fréquence mensuelle : si le suivi simplifié des captages sentinelles présente une valeur atypique, celui-ci doit être complété par un screening par chromatographie liquide couplée à un spectromètre de masse après extraction liquide/liquide, d'un test écotoxicologique, de la recherche des composés organohalogénés adsorbables, dioxines et polychlorobiphényles, indice hydrocarbures et indice hydrocarbures volatils.

Le GECU recommande qu'un point soit réalisé au terme de cette période en concertation avec les actions menées par les Agences de l'eau, notamment l'Agence de l'Eau Seine Normandie, et tout autre acteur pertinent.

Les discussions du GECU en séance ont principalement porté sur :

- L'impact des précipitations sur la contamination des nappes en lien avec le contexte hydrogéologique de la région. En effet, du fait de la triple « perméabilité » de la craie en Normandie, la cinétique des infiltrations peut être très différente : lente dans les secteurs où la craie est peu fissurée à extrêmement rapide dans les secteurs où la craie est karstifiée ;
- La nature des molécules utilisées pour lutter contre l'incendie à rechercher (composés perfluorés, bromés).

Le président propose une étape formelle de validation avec délibération et vote. Il rappelle que chaque expert donne son avis et peut exprimer une position divergente.

Les experts adoptent à l'unanimité les conclusions de l'expertise relative à un programme de surveillance adapté des eaux destinées à la consommation humaine dans la situation post-accidentelle de l'incendie de l'usine Lubrizol en Normandie.